



COMMUNIQUÉ

DESTINATAIRE : Aux associations sportives et parents

EXPÉDITEUR : Robert Boulet

DATE : Le 28 septembre 2020

OBJETS : Nouvelles mesures pour les accompagnateurs

Le bureau des aréas et des installations sportives intérieures, en collaboration avec les associations régionales des sports de glace, met une nouvelle mesure en place afin de préserver la santé et la sécurité des citoyens. Ainsi, à partir du 29 septembre, la présence des accompagnateurs et/ou spectateurs ne sera plus autorisée lors des activités se déroulant dans les aréas municipaux et à la Place Bell.

Cette mesure a pour objectif de permettre aux enfants de pratiquer leur activité préférée le plus longtemps possible en réduisant au minimum le risque de contamination relié à la COVID-19. Le bureau est conscient que la situation peut décevoir plusieurs parents et bénévoles. Cependant, il est important pour l'administration d'être proactif en appliquant cette restriction au moment où le nombre de cas augmente continuellement.

Toutefois, en raison de l'âge des participants, un seul parent accompagnateur par participant sera admis lors des activités suivantes :

- Hockey : Initiation et Novice
- Patinage artistique : Patinage plus
- Ringuette : Moustique et Novice
- Patinage de vitesse : Pingouins, C'Ifun, Liliane-Lambert et Interrégional

La présente décision est évolutive et pourrait changer.

Merci de votre collaboration!

Robert Boulet

Responsable | Aréas et installations sportives intérieures
Service de la culture, des loisirs et du développement social